



**CHÂTEAURoux**  
Métropole

Mardi 2 mai 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Reconnaissance au titre de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux intempéries survenues durant la période allant du 27 mai au 3 juin 2016, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été effectuée auprès de services de l'État. Au Journal officiel du 29 avril 2017, la commune de Châteauroux a été reconnue au titre des inondations par remontée de nappe naturelle.

Les personnes concernées par ces inondations ont dix jours, à compter de la date de la publication au Journal officiel, pour effectuer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance afin de bénéficier de cette garantie.

L'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle est consultable sur les panneaux d'information se situant à l'extérieur de l'hôtel de ville de Châteauroux.

---

### CONTACT PRESSE

Amélie Tissot

[amelie.tissot@chateauroux-metropole.fr](mailto:amelie.tissot@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 34 36

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)